



# Exploitation du droit de pêche de l'État

## Oignin Anconnans

Réserve

Amont : pont de la route départementale n° 18 face aval

Aval : ouvrage de la retenue

Longueur : 400 m

Longueur : 0 m

Amont : extrémité amont de la retenue sur l'OIGNIN et sur l'ANCONNANS

Aval : barrage de MOUX

